

**MARCHES PUBLICS
MARCHE DE TRAVAUX**

« TRAVAUX DE GYROBROYAGE »

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Syndicat Mixte du Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Monsieur Daniel CREOFF, Président
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.68.81.71/ 02.98.81.16.36	Dossier suivi par : H. COROLLER ; M-J LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresse de courrier électronique : harmonie.coroller@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

Date et remise des offres : mardi 30 septembre 2014 à 12 Heures

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

Marché de travaux, passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),
Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.

B.Objet du marché :

- Dans le cadre de l'appel à projet national B « Restauration de milieux naturels » de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, PNRA/Bretagne vivante SEPNB « Restauration de landes désenrésinées dans les monts d'Arrée »
- Site : Domaine de Menez Meur – 29 460 HANVEC
- Une visite du site s'impose avant la remise des offres. Les candidats pourront prendre contact avec le domaine de Menez Meur auprès d'Harmonie Coroller.
- Objectif des travaux : Restauration de parcelles par girobroyage dans une dynamique expérimentale (avec exportation des broyats ou non).

C. Forme du prix :

Prix ferme.

Variantes autorisées à condition d'avoir répondu au préalable à l'offre de base.

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

D. Durée du marché :

Le délai d'exécution de la prestation est fixé à 6 mois.

E. Conditions d'envoi ou de remise des des offres :

Date limite de réception des offres : **30 septembre 2014 à 12 heures (heure limite de dépôt).**

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

Offre remise sur support « papier »

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,
15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Modalités du dépôt papier:

- Dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception

Mentionner sur l'enveloppe « TRAVAUX DE GYROBROYAGE M-MEUR »

NE PAS OUVRIR

F. Pièces à fournir :

- l'acte d'engagement, complété, accompagné d'un devis détaillé, d'un calendrier de réalisation,
- la lettre de candidature et déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr, (thème marchés publics),
- les attestations fiscales et sociales,
- le cahier des charges,
- le règlement de consultation,
- une présentation de l'entreprise incluant entre autres ses références similaires de moins de 3 ans, ainsi que les moyens mis en œuvre à la réalisation des travaux.

ARTICLE 3 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------|------|
| 1. Coût de la prestation | 60 % |
| 2. Valeur technique | 40 % |

Méthode de notation pour le critère « Valeur technique » :

- sous-critère 1 : moyens technique mis en œuvre à la réalisation de la prestation : 14 points
- sous-critère 2 : références : 6 points

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics son offre sera rejetée. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les candidats non retenus en sont informés conformément au I de l'article 80 du CMP.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____